

Direction Voirie et Déplacements

Affaire suivie par : Alain COILLOT

N/Réf : VE/AC/SP/15815

Objet : Ecole des Chaprais

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

VIVRE AUX CHAPRAIS
28D RUE DE LA ROTONDE
25000 BESANCON

Besançon, le 14 FEV. 2014

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à l'éventuelle ouverture du parking privé de l'Hôpital de Novillars aux heures d'entrée et de sortie de l'école des Chaprais pour faciliter le stationnement des parents d'élèves.

L'Hôpital de Novillars a été contacté. Le responsable regrette cette situation mais suite à l'expérience identique déjà tentée, ne souhaite pas renouveler l'ouverture du parking. En effet, le constat porte sur l'impossibilité matérielle de limiter le stationnement d'utilisateurs extérieurs à l'établissement aux seuls créneaux des heures d'entrée et de sortie de l'école. Il en résulte une capacité fortement réduite qui ne répond plus aux besoins propres de la structure.

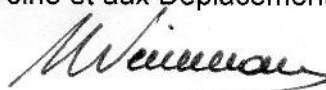
En dehors de ce parking privé, l'école des Chaprais bénéficie de possibilités de stationnement sur voirie et de la proximité immédiate du parking de l'église. A la demande des parents d'élèves, des arceaux vélos ont également été mis en place au nord et au sud de l'école. Enfin une ligne principale de bus dessert l'école côté rue de Belfort (station Baille) et dès la rentrée prochaine, le Tramway sera accessible à moins de cinq minutes de marche à la station Tristan Bernard.

Enfin, je transmets vos remarques sur le caractère dangereux du stationnement en double file et sur les trottoirs aux heures d'entrée et de sortie de l'école aux services de Police chargés de veiller au respect de la réglementation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

L'Adjointe au Maire déléguée à la
Voirie et aux Déplacements Urbains



Nicole WEINMAN